
	Fichier CHSCT Accident de travail/accident de trajet	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

Création d'une liste nominative d'agents de la caisse Nationale victimes d'accident de trajet et de travail.

La finalité de la mise en œuvre de ce traitement est de tracer les situations individuelles du personnel concerné victime d'accident de travail ou de trajet afin :

- D'identifier des situations à risques/corrélations conditions de travail/fréquence d'accident de travail-trajet
- De conserver un historique pour les nouveaux élus sur ce type d'information, dans le cadre de leur mission de membre du CHSCT (les élections des IRP ont lieu tous les 2 ans).

article L.4614-9 du code du travail : les membres CHSCT sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le chef d'établissement ou son représentant



Catégories de personnes concernées par le traitement

- ▶ personnel de la caisse Nationale victime d'accident de travail/trajet

Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ▶ ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ▶ ..)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etat-civil, Identité, Données d'identification (nom, n° de bureau, n° de poste téléphonique) ▶ Autres : date/heure accident, date/heure du signalement au CHSCT, fonction, type d'accident (travail-trajet), arrêt de travail oui/non, objet + causes + date et lieu de l'accident <p>_____Données sensibles_____</p> <p>NEANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Membres du CHSCT caisse Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 10 ans (concerne le fichier de données nominatives agrégées, hors annexe nominative associée aux PV CHSCT)

Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements

- ▶ NEANT

	Fichier CHSCT Accident de travail/accident de trajet	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	CHSCT de la caisse Nationale RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
CHSCT de la caisse Nationale RSI Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@le-rsi.fr	Création : 12/05/15
Autres informations (s'il y a lieu)	
<p>► Transferts de données hors Union Européenne : NON</p> <p>► Droit d'opposition : OUI (information des personnes concernées via le PV1315-11 de Réunion ordinaire CHSCT du 23/09/14, déclaration normale publiée sur rsi.fr).</p> <p>Les membres du CHSCT envoient un e-mail aux agents dont les cas particuliers seront évoqués en séance de CHSCT. En l'absence de réponse, les salariés contactés sont considérés comme ayant accepté de voir leurs données nominatives figurer dans l'annexe nominative jointe au PV. Ces données sont ensuite intégrées dans un fichier dont la finalité figure dans la présente déclaration.</p>	